

AVIS DE CONCOURS :

Par arrêté du Président,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,
organise au titre de l'année 2015, les concours externe, interne et de 3^{ème} Voie :

D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

NOMBRE DE POSTES OUVERTS AUX CONCOURS :

TOTAL	Externe	Interne	3 ^{ème} voie
20	12	6	2

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Peuvent faire acte de candidature au concours externe, sans remplir les conditions de diplômes exigées :

- les pères et mères de familles d'au moins trois enfants qu'ils ou elles élèvent ou ont élevés effectivement ;
- les sportifs de haut niveau figurant sur une liste arrêtée chaque année par le Ministre des Sports.
- les demandes d'équivalence de diplôme (REP) peuvent être sollicitées auprès du CNFPT et doivent être obtenues au plus tard le 14 octobre 2015).

Le concours interne avec épreuve est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le troisième concours avec épreuve est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

En vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n°84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, « la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

MODALITES ET DATES D'INSCRIPTION :

Les dossiers de candidature pourront être retirés par voie postale, sur place au CDG 66 ou par préinscription du mardi 12 mai 2015 au mercredi 03 juin 2015 :

Les candidats pourront se préinscrire sur le site Internet du Centre de gestion des Pyrénées-Orientales : (www.cdg66.fr - rubrique « concours » – « dossier d'inscription » – « pré-inscription »).

Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au **Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales** - 6 rue de l'Ange – BP 901 - 66901 - PERPIGNAN Cedex.

Toute demande par courrier devra impérativement être accompagnée d'une enveloppe format 32 X 23 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes libellée aux nom et adresse du candidat.

Les demandes de dossiers par téléphone, par fax et par mail ne seront pas satisfaites.

Les captures d'écran ou impressions ne sont pas acceptées.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 11 juin 2015 (le cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers d'inscription sont à **déposer ou à envoyer exclusivement à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales** - 6 rue de l'Ange – BP 901 - 66901 - PERPIGNAN Cedex.

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de gestion des Pyrénées-Orientales.

Faute d'envoi dans les délais du dossier imprimé, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Important : tout incident dans la transmission du dossier, qu'elle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir

DATES DES EPREUVES

- Epreuve écrite : **le mercredi 14 octobre 2015 à PERPIGNAN ou ses environs**
- Epreuve orale : **courant décembre 2015 (dates prévisionnelles)**